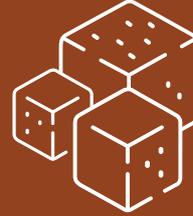
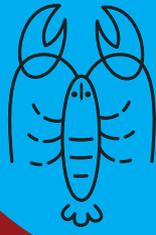
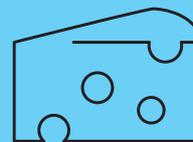
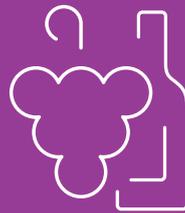


FranceAgriMer



2017



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

| | |
|----|---|
| 3 | ÉDITO |
| 4 | FAITS MARQUANTS 2017 |
| 6 | LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER |
| 7 | CÉRÉALES |
| 8 | OLÉO-PROTÉAGINEUX |
| 9 | SUCRE |
| 10 | FRUITS ET LÉGUMES |
| 12 | HORTICULTURE |
| 13 | PÊCHE ET AQUACULTURE |
| 14 | PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES |
| 15 | LAIT |
| 16 | VIANDES ROUGES |
| 17 | VIANDES BLANCHES |
| 18 | VIN |
| 20 | PROFIL ET VIE DE L'ÉTABLISSEMENT |
| 22 | RÉGIONS |



Rapport d'activité 2017



Annexes 2017

Ces documents peuvent être téléchargés sur www.franceagrimer.fr

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2017 est édité par FranceAgriMer /
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil / Tél.: +33 1 73 30 30 00 /
Fax: +33 1 73 30 30 30 / Directrice de la publication: Christine Avelin / Directrice de la rédaction:
Dominique Schnäbele / Rédaction: Le Prompteur / Conception, création, réalisation: BRIEF / Crédits
photos: FranceAgriMer, Shutterstock, DR. / Impression: Grapho 12 / © FranceAgriMer Juin 2018 /

« Un établissement pleinement au service du dynamisme et du développement du monde agricole français. »



HENRI BRICHART
Président du conseil
d'administration



CHISTINE AVELIN
Directrice générale

Si 2017 a été une année globalement plus favorable pour les productions agricoles, les répercussions des crises qui impactent les secteurs ont continué de rythmer notre quotidien. Grâce à la réactivité et à l'engagement de ses équipes, FranceAgriMer a pu apporter un soutien très rapide aux filières en crise - comme

les secteurs du lait, du canard ou des jeunes bovins.

Cette réactivité de nos équipes est le fruit d'un **long travail de modernisation de nos processus** et de leur mobilisation au quotidien. Elle s'appuie sur **des services plus complets et désormais dématérialisés**, qui permettent à près de 90% des bénéficiaires d'aides de faire l'ensemble de leurs démarches en ligne.

Sur ce sujet comme sur celui de l'expertise économique que nous apportons aux professionnels ou du dialogue qui se noue au sein de l'établissement entre les filières et les pouvoirs publics, notre exigence de résultats reste intacte: nous nous engageons à **apporter un haut niveau de service** à l'ensemble des acteurs du monde agricole français. À cet égard, les États Généraux de l'Alimentation organisés fin 2017 ont été l'occasion de faire la démonstration du rôle essentiel joué par FranceAgriMer pour **éclairer les débats, orienter les filières et accompagner les professionnels**. Présent dans la quasi-totalité des groupes de travail, l'établissement a mis sa connaissance fine des marchés au service de cette mobilisation citoyenne, en dressant des états des lieux factuels et documentés pour chaque filière, adossés à des données collectées et des analyses partagées par l'ensemble des parties prenantes. Quant aux interprofessions qui se sont vu confier la rédaction des plans filières, elles ont pu s'appuyer sur les réflexions et travaux réalisés depuis 2013 au sein des conseils spécialisés pour présenter en un temps record les plans demandés par le gouvernement.

Cette démarche collective va se poursuivre sur le terrain: nul doute que notre **culture collaborative et notre professionnalisme** seront des atouts majeurs pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle des plans nés lors des États Généraux de l'Alimentation. Cet état d'esprit sera également au cœur du Contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 qui sera élaboré cette année: FranceAgriMer va continuer à se moderniser, à simplifier ses processus internes, et à se mettre en capacité de toujours mieux accompagner les filières, au plus près de leurs besoins.

Plans de filières & États Généraux de l'Alimentation : un travail continu au service des filières

Entre finalisation des plans d'actions filières 2015-2017 et mise en place des plans de filières par les interprofessions, 2017 aura été **une année de profonde réflexion sur les stratégies pour l'ensemble des secteurs**. Les travaux menés par FranceAgriMer au sein des conseils spécialisés et des comités depuis 2013 se sont révélés essentiels pour répondre efficacement à la volonté exprimée par les pouvoirs publics, dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation, d'un volet filière important et engageant pour tous les acteurs professionnels. Une fois adoptés par les interprofessions, les plans de filières ont été présentés dans chaque conseil spécialisé.



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION



Un travail partenarial continu avec les Régions

Depuis 2016 et le lancement du nouveau partenariat avec les Régions, FranceAgriMer travaille main dans la main avec les collectivités régionales afin de les accompagner **dans leurs nouvelles compétences économiques en faveur des acteurs du secteur agroalimentaire**. Participation active des représentants régionaux en conseils; conseil spécialisé Plantes à parfum, aromatiques et médicinales délocalisé en Pays de la Loire; soutien à l'élaboration des stratégies régionales; débat en conseil d'administration: l'établissement s'appuie sur ses services territoriaux pour incarner, sur le terrain, un appui actif et concret aux filières.

Des éclairages d'enjeux de filières

FranceAgriMer a amplifié en 2017 son travail d'éclairage des enjeux de filière. D'abord par **des études**, notamment prospectives, à l'image de celle de grande ampleur réalisée pour le secteur de la pêche. Ensuite grâce à **des interventions d'experts**, parfois porteurs d'autres visions, tels que les conseillers agricoles en Ambassade qui éclairent les débats au sein des conseils. Enfin par **des approches transverses** qui permettent de donner de nouvelles perspectives: évolution alimentaire, enjeux logistiques, impact de nouvelles technologies.

Grippe aviaire : une vingtaine de départements touchés

Les Directions Départementales des Territoires des départements concernés et FranceAgriMer se sont mobilisés pour répondre à deux épizooties successives de grippe aviaire. Un **soutien aux éleveurs et aux entreprises d'aval** a été mis en place à la suite des abattages et des interruptions totales de production de palmipèdes et de gallinacés dans une vingtaine de départements.



Consulter le catalogue des publications 2017 :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/55762/539264/file/catalogue%202017%20lien.swf>

FranceAgriMer coopère avec l'AMF

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et FranceAgriMer, opérateur référent pour la connaissance des marchés agricoles, ont signé le 4 janvier 2018 une convention en vue de conforter leur coopération. Cette signature s'inscrit dans le **renforcement du cadre réglementaire**, suite à la crise économique de 2007-2008 et à l'extension des missions de l'AMF à la surveillance des marchés et des contrats de dérivés de matières premières agricoles. Les échanges réguliers d'informations à caractère économique entre les deux signataires, concernant les productions faisant l'objet de contrats (grandes cultures), permettront également à FranceAgriMer d'asseoir encore davantage sa mission de connaissance et d'organisation de ces marchés.



Un observatoire économique partenarial pour la qualité et l'origine

FranceAgriMer a signé le 11 avril 2017 une convention multipartite avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et l'Agence Bio. Celle-ci officialise la **création d'un observatoire économique partagé** sur les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le domaine agricole et agroalimentaire. Ce lieu d'échanges et d'informations mutuelles permettra de réaliser des analyses économiques autour des SIQO. Fort de ses outils VISIO, FranceAgriMer a développé la base de données informatique qui permettra la mise en commun des informations.

Crises : des dispositifs d'aides suivis dans le temps

FranceAgriMer s'est encore très largement mobilisé en 2017 sur les paiements **des aides aux secteurs du lait et de la viande bovine** notamment, suite aux crises survenues en 2015 et 2016. Si la situation de ces productions s'est améliorée en 2017, les stocks d'intervention de poudre de lait constitués l'année précédente n'ont pour autant pas pu être remis sur le marché et pèsent encore sur les cours.

Un appui essentiel à l'exportation

La MAEI appuie au quotidien les filières agricoles, en particulier via les inter-professions, dans l'identification des sujets prioritaires ou des actions à mener pour consolider la présence des filières à l'international. En 2017, la MAEI a ainsi assuré le suivi de plus de **170 couples pays/produits présentant des obstacles sanitaires** et contribué à solutionner 42 dossiers, permettant ainsi à des entreprises d'exporter ou de rouvrir un marché fermé. La MAEI a également reçu 21 missions étrangères d'auditeurs ou d'inspecteurs et réalisé une vingtaine de pré-audits d'entreprises pour les préparer à la venue d'inspecteurs étrangers, en vue de la délivrance d'agrément à l'export.

219

publications

247

présentations

936

millions d'euros de crédits,
dont

496 millions d'euros
d'aides communautaires,

312 millions d'euros
de fonds nationaux

et **128 millions d'euros**
de fonctionnement

Plus de

40 000

contrôles chaque année

Les filières de l'agriculture et de la mer





RECONQUÉRIR LES MARCHÉS PAR LA QUALITÉ

68,6 Mt
de céréales
récoltées en 2017,
dont 36,6 de blé tendre

9,4 Mha
en production,
dont 5 de blé tendre

Après trois années décevantes en termes de qualité, les effets du plan protéines blé tendre se sont concrétisés en 2017, avec un niveau élevé de protéines pour des rendements très satisfaisants.

— Une monographie pour les infrastructures portuaires

Parce que des infrastructures logistiques performantes sont nécessaires pour **conquérir les marchés extérieurs et gagner en compétitivité**, FranceAgriMer a réalisé en 2017 une monographie intitulée « *Présentation de la politique portuaire et des infrastructures logistiques des principaux ports français* ». Ce travail a été supervisé par le groupe de travail « logistique » regroupant des professionnels de différentes filières, dont la filière

céréales. L'objectif de cette étude est de bien connaître la situation des infrastructures logistiques nationales en général, et particulièrement des infrastructures portuaires, essentielles pour permettre un meilleur positionnement des acteurs français par rapport à la concurrence mondiale.

Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr

CÉRÉALES



RÉMI HAQUIN

Président du conseil
spécialisé céréales

«... la balance extérieure de la filière française s'est fortement améliorée par rapport à la campagne précédente...»

« L'année 2017 a réuni les conditions pour redonner le sourire aux céréaliers. Avec un niveau de récolte élevé, en hausse de 2% par rapport à la moyenne quinquennale et de 26% par rapport à 2016, et un niveau qualitatif exceptionnel, les effets du plan protéines blé tendre se font enfin ressentir. Le taux de protéines moyen atteint 12,3%, effaçant 10 ans d'effritement continu et renouant avec les taux élevés observés dans les années 2000. Malheureusement, dans un contexte mondial très concurrentiel, avec une récolte russe historique et une parité euro/dollar défavorable, les cours mondiaux sont restés peu rémunérateurs. En conséquence, les exportations françaises ont insuffisamment progressé pour retrouver les parts de marché abandonnées en 2016. Toutefois, la balance extérieure de la filière française s'est fortement améliorée par rapport à la campagne précédente et c'est bien à ce niveau élevé de qualité qu'on le doit. Il faut donc continuer dans cette voie. »

LA HAUSSE DES BESOINS EN PROTÉINES VÉGÉTALES SE CONFIRME

Alors que la filière s'est engagée dans un objectif de long terme de réduction du déficit national en matière de protéines végétales, l'année 2017 aura été marquée par un recul des superficies d'oléoprotéagineux suite aux dégâts subis en 2016 et aux inquiétudes sur la réglementation des biocarburants de 1^{re} génération.

— Une étude sur les flux de matières premières en alimentation animale

L'alimentation animale est à l'interface des filières végétales et animales. Afin de mieux connaître la réalité des consommations par les élevages et de leur approvisionnement, le comité « grandes cultures-élevage-nutrition animale », qui dépend de cinq conseils spécialisés (dont le conseil oléo-protéagineux), a lancé en 2017 une étude pour **identifier, caractériser et quantifier les flux de matières premières en alimentation animale**. Celle-ci permettra aux différentes filières d'intervenir plus efficacement et de manière coordonnée, en visant une plus grande autosuffisance à l'échelle française, notamment par le développement de cultures oléo-protéagineuses.

Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr



JACQUES SIRET

Président du conseil spécialisé oléo-protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles

«... on observe une demande soutenue pour des protéines végétales d'origine française...»

« Les besoins en protéines végétales sont en croissance forte au niveau mondial. La transformation des modes alimentaires se confirme et la demande de viande reste élevée, générant donc des besoins de matières premières à destination de l'alimentation animale. Au niveau français, on observe une demande soutenue pour des protéines végétales d'origine française, tracées et garanties sans OGM. L'objectif est double : d'une part diminuer la dépendance de l'élevage français aux importations, notamment de soja ; d'autre part fournir les besoins en alimentation humaine, en augmentant la part de protéines végétales par rapport aux protéines animales. Tout cela donne un contexte très porteur pour la filière oléo-protéagineuse ainsi que pour la luzerne. Mais pour augmenter les cultures végétales riches en protéines d'origine française, il nous faut toutefois disposer de perspectives stables à la fois sur la valorisation des huiles et des tourteaux d'oléagineux, et sur les conditions de production et de protection des protéagineux. Cela vaut également pour l'ensemble des cultures de diversification de l'assolement, et notamment les plantes textiles. »

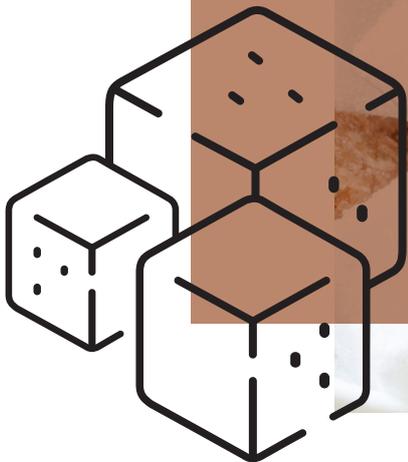
2,2 Mha
d'oléagineux

7,5 Mt
d'oléagineux

300 000 ha
de protéagineux

982 000 t
de protéagineux





LA FIN DES QUOTAS SUCRIERS, UNE RÉVOLUTION POUR LA FILIÈRE

Après avoir été longtemps protégée de la volatilité du marché mondial, grâce à une production régulée par un système de quotas et un prix minimum pour les betteraves, la filière sucre a ouvert un nouveau chapitre de son histoire avec la fin des quotas sucriers en octobre 2017.

— Un système d'information à réinventer

Avec un système de production encadré par le régime de quotas, les entreprises de la filière étaient astreintes à fournir un grand nombre de renseignements : en contrepartie, elles disposaient du niveau d'information nécessaire sur le marché européen du sucre. Si l'abandon des quotas a naturellement entraîné celui du système d'information associé, les opérateurs ont **toujours besoin d'un niveau élevé de transparence** pour adapter leurs stratégies d'investissement et de production.

Une large partie de l'année 2017 a été consacrée à la mise en place du nouveau régime d'échange d'informations entre opérateurs et pouvoirs publics, d'abord au plan européen, puis au niveau national, avec un double souci de garantir un niveau d'informations suffisant et d'éviter la mise en place de contraintes exagérées pour les opérateurs. La première campagne « sans quota » sera l'occasion de tester la validité du dispositif et de l'affiner en fonction des retours.

Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr

486 000 ha
de betterave sucrière

46,3 Mt
de betteraves

6,1 Mt
de sucre blanc

SUCRE



ÉRIC
LAINÉ

Président du conseil
spécialisé sucre

«... dans le marché mondial, la filière entend ainsi être plus largement présente à l'exportation.»

«Jusqu'en septembre 2017, la filière betterave sucre européenne reposait sur un système de quota, encadré réglementairement, mais qui induisait une limitation des exportations de sucre. La libéralisation de la production et des exportations de sucre ont conduit à un développement de la production qui est passé par une hausse de 20% des surfaces. L'ambition des acteurs était d'être davantage concurrentiels, en allongeant la durée des campagnes sucrières. Dans un marché européen libéralisé, qui s'inscrit désormais pleinement dans le marché mondial, la filière entend ainsi être plus largement présente à l'exportation. Il nous faudra dorénavant disposer d'un niveau d'information suffisant pour permettre aux opérateurs d'être suffisamment agiles face à la volatilité des prix internationaux.»

DES PLANS POUR DYNAMISER LES FILIÈRES

Après trois années de mise en œuvre des stratégies pour les fruits et légumes - frais et transformés - et pommes de terre, les interprofessions ont été appelées à rédiger des plans de filières, à la suite des conclusions des États Généraux de l'Alimentation. Une intense réflexion de fond qui se veut avant tout opérationnelle et structurante.



PATRICK TRILLON

Président du conseil spécialisé fruits & légumes

«... répondre aux attentes sociétales par une réduction de l'usage des produits phytosanitaires...»

«Les interprofessions sont sollicitées pour réfléchir à une orientation politique de leur avenir. Elles ont saisi cette occasion pour remettre à plat l'ensemble de leur environnement et de leurs problématiques spécifiques. C'est ainsi que, pour la première fois, les secteurs du frais et du transformé se sont réunis, en fruits et légumes comme en pommes de terre, pour écrire des plans partagés. L'un des dénominateurs communs de ces plans est de vouloir répondre aux attentes sociétales par une réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Ceci ne pourra se faire que par le développement des moyens de recherche et de développement dans un dialogue permanent et constructif entre les pouvoirs publics, les interprofessions et leurs centres techniques. Il en va de l'avenir de nos productions sur le territoire national.»

14,85 Mt

produites

dont 5,5 Mt de légumes,
2,4 Mt de fruits frais
et 6,95 Mt de pommes de terre

580 000 ha

de production

dont 270 000 ha de légumes,
130 000 ha de fruits frais et
180 000 ha de pommes de terre



— Réforme de l'OCM fruits et légumes : un développement économique à accentuer

Les discussions sur la réforme de l'OCM fruits et légumes se sont achevées en 2017. Deux nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2017 afin de simplifier l'application des programmes opérationnels. Les évolutions concernent entre autres l'externalisation des activités, une meilleure prise en compte des associations d'organisations de producteurs (AOP), un renforcement des mesures de prévention et de gestion de crise, et une révision des mesures environnementales.

Dans le même temps, FranceAgriMer a organisé la concertation avec les familles professionnelles au sein de la Commission nationale des Fonds opérationnels, pour travailler sur un **cadre environnemental rénové et une stratégie nationale des Programmes opérationnels révisée.**

Marie-Agnès Oberti, déléguée filière
✉ marie-agnes.oberti@franceagrimer.fr



DES PRODUCTIONS EMBLÉMATIQUES DE LA RICHESSE DU TERROIR FRANÇAIS

FranceAgriMer participe activement au développement et à l'accompagnement des filières de productions comme l'apiculture, le tabac, la truffe et le houblon - notamment par des dispositifs d'aide à l'innovation et d'amélioration de la qualité.

— Création de l'interprofession apicole

L'année 2017 a été marquée par la création de l'Interprofession apicole INTERAPI, confirmant ainsi la volonté de la profession de se structurer et de contribuer au développement de la filière. Celle-ci pourra notamment s'appuyer sur le programme apicole européen (PAE), dont FranceAgriMer est l'organisme de gestion et de suivi pour la France, et qui permet de bénéficier de fonds européens pour financer un certain nombre d'actions (appui technique, investissements, formation, action de lutte contre les maladies de la ruche et bio-agresseurs, recherche appliquée...). L'établissement a contribué en 2017 à hauteur de 2 M€ aux actions en faveur de la filière apicole pour un dispositif PAE annuel de 7,5 M€.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière
✉ isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr

49 840

apiculteurs

16 100 t

de miel produites

12%

de miel biologique
dans la production française

860

exploitations

de polyculture de tabac

700 t

de houblon produites

20 000

trufficulteurs et truffeurs

30 t

de truffe melanosporum

PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES



UNE FILIÈRE EN PLEINE DIVERSIFICATION

Malgré des conditions météorologiques capricieuses et plusieurs rendez-vous manqués en 2017, la filière connaît actuellement sa situation économique la plus favorable depuis 2012 et en profite pour poursuivre ses actions de développement - en espérant qu'un nouveau dispositif d'appui à l'investissement permette d'accompagner les producteurs.

14 Md€
de chiffre d'affaires*

53 000
entreprises*

170 000
emplois*

* Production, commercialisation
et entreprises de paysage confondus.



**DOMINIQUE
BOUTILLON**

Présidente du conseil
spécialisé horticulture

**«... la filière doit être sur tous
les fronts pour préparer l'avenir...»**

«Après une année 2017 satisfaisante, la filière se prépare à un exercice 2018 compliqué, en raison d'une fin d'hiver et d'un début de printemps particulièrement pluvieux qui ont considérablement handicapé les ventes. Face à ces aléas climatiques par définition imprévisibles, la filière poursuit sa mutation et a lancé en 2017 deux études importantes : l'une sur l'approvisionnement des collectivités en végétaux, l'autre sur la compétitivité de la production horticole française par rapport à plusieurs pays européens. Ces travaux permettront de mettre en avant nos atouts et nos handicaps, et s'inscrivent dans les actions du plan de filière rédigé par l'interprofession Val'hor, présenté en conseil spécialisé début décembre suite aux États Généraux de l'Alimentation auxquels nous avons participé bien que n'étant pas une filière alimentaire. Entre reconquête du marché intérieur, développement de nouveaux débouchés à l'export et contractualisation avec l'aval, la filière doit être sur tous les fronts pour préparer l'avenir - et répondre notamment aux attentes des nouvelles générations qui ont des habitudes de consommation bien différentes de leurs aînés en matière de produits horticoles.»

Des actions pour multiplier les usages du végétal

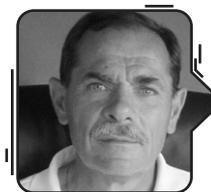
FranceAgriMer et l'Interprofession Val'hor ont élaboré en 2017 une liste des plantes attractives pour les abeilles, avec l'appui des Instituts de recherche et techniques apicoles et horticoles. Dans la foulée, la première édition de la semaine « Des fleurs pour les abeilles » a été lancée et a mobilisé les professionnels autour de la valorisation de l'environnement et des bienfaits du végétal.

D'autres usages du végétal font également l'objet d'actions de recherche et d'expérimentation, en vue de contribuer à la résilience des territoires et de favoriser le bien-être des utilisateurs. La potentialité du végétal et l'élargissement des gammes ornementales sont deux axes de développement du secteur pour créer un panel de nouvelles espèces adaptées aux climats et aux attentes de l'ensemble des usagers - qu'il s'agisse des consommateurs finaux, des acheteurs publics ou des agriculteurs.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière
✉ isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr

CRÉER DE LA RICHESSE SUR LES TERRITOIRES

Alors que les produits de la pêche et de l'aquaculture connaissent une dynamique favorable depuis plusieurs années, 2017 aura été l'occasion de mettre en place une stratégie collective et des actions structurantes à moyen terme, en capitalisant sur les atouts de la filière et l'intérêt croissant des consommateurs.



HERVÉ
JEANTET

Président du conseil
spécialisé pêche et
aquaculture

«...les attentes des consommateurs s'orientent de plus en plus vers des produits de qualité...»

« Les opérateurs de la filière de la pêche et de l'aquaculture ont connu, au cours de l'année 2017, une activité soutenue dans un contexte de demande mondiale toujours ferme pour les produits aquatiques. Les cours en criée restent en croissance alors que les productions aquacoles françaises sont appréciées. Les attentes des consommateurs s'orientent de plus en plus vers des produits de qualité, reconnus pour leur durabilité ou leurs modes de production. Cette situation est propice pour élaborer une stratégie collective capable de dégager des orientations structurantes pour la filière. En travaillant sur de grands chantiers communs que sont l'attractivité des métiers, la modernisation des outils de production, l'organisation de la première vente, la meilleure compréhension des attentes des consommateurs et de la société civile, les organisations professionnelles de la filière préparent un avenir où pêche et aquaculture sont capables de créer de la richesse sur les territoires. »

— Prospective : de la mer au consommateur

FranceAgriMer a réalisé, à la demande de France Filière Pêche, association à caractère interprofessionnel, une étude prospective de la filière pêche française, de la mer au consommateur. Fruit d'un travail collaboratif de deux années, ce document regroupe **quatre scénarii représentant autant de futurs possibles de la filière à moyen terme**. L'année 2017 aura permis d'amener ce travail dans le débat avec les professionnels pour participer à la définition d'une stratégie collective, incarnée par le plan de filière auquel FranceAgriMer a été largement associé.

Jérôme Lafon, délégué filière
✉ jerome.lafon@franceagrimer.fr

6 Md€
d'importations
françaises de produits
aquatiques

250
espèces différentes
vendues dans les criées
françaises

+24 %
d'exportations
d'huîtres françaises
vers la Chine par rapport à
2016 (+150% depuis 2014)

UNE FILIÈRE COMPLEXE, DIVERSIFIÉE, MAIS TOUJOURS ATTRACTIVE

Diversement affectées par la sécheresse de l'été 2017, les récoltes moyennes ont péniblement répondu à la demande dont la croissance, engagée depuis plusieurs campagnes, se poursuit. Pour y répondre, de nouveaux producteurs s'engagent dans ces filières qui présentent un environnement technique et économique particuliers.

BERNARD PRÉVAULT

Président du conseil spécialisé plantes à parfum, aromatiques et médicinales



«... la filière française est aujourd'hui la mieux organisée et la plus dynamique d'Europe...»

«L'année 2017 a confirmé la hausse de la demande en matière de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des produits dans l'air du temps et qui répondent aux aspirations de retour au naturel des consommateurs. Dans ce contexte favorable, la filière française est aujourd'hui la mieux organisée et la plus dynamique d'Europe. Outre un maillage industriel important et des surfaces de production qui ont augmenté de 50% en moins de 10 ans, le secteur a su se structurer au fil des années, avec un vrai dialogue interprofessionnel et des organisations techniques ou économiques de qualité.

Des investissements spécifiques pour la production et la transformation des PPAM

Le dynamisme des marchés des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales ne se dément pas d'année en année, et continue de représenter un réel atout pour les territoires. Plébiscités par **des consommateurs en recherche de produits toujours plus naturels**, les produits intégrant des matières premières issues de la culture de PPAM sont en plein essor. Dans ce contexte, de nombreux producteurs ainsi que des PME de transformation ont fait le choix d'établir **des projets de développement de PPAM, nécessitant des investissements spécifiques et fréquents**. FranceAgriMer a révisé son dispositif d'accompagnement financier pour accompagner ces efforts d'investissements, en permettant, sous l'égide des orientations du conseil spécialisé, de mieux prioriser les investissements éligibles et d'améliorer la sélection des meilleurs projets.

Claude Chailan, délégué filière
✉ claudc.chailan@franceagrimer.fr

Bien sûr, cette croissance suscite des vocations, mais le développement de la filière doit être maîtrisé. Nos marchés sont dynamiques mais ils peuvent rapidement être déstabilisés. La création future d'une structure interprofessionnelle nous permettra notamment d'assurer le pilotage global des plans de filières réalisés en 2017 et de renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés - un préalable essentiel au maintien des équilibres de nos secteurs.»

Plus de
100

espèces cultivées
sur environ 53 000 ha

40%

d'augmentation
des surfaces
depuis 2010





UNE LENTE SORTIE DE CRISE

Toujours fortement impactée par la crise du lait de vache, la filière aura connu une année 2017 complexe, mais néanmoins moins difficile que l'année 2016. De leur côté, les filières lait de chèvre, de brebis et biologique connaissent des situations globalement satisfaisantes.



**DOMINIQUE
CHARGÉ**

Président du conseil
spécialisé lait

«... la confrontation de nos atouts avec ceux de nos concurrents est essentielle...»

« Les mesures de baisse de la production de l'Union Européenne ont eu un effet positif sur le prix payé au producteur en 2017. Pour autant, la question des stocks communautaires n'est toujours pas réglée et continue de peser sur des marchés dont les cotations atteignent des niveaux historiquement bas. Dans ce contexte, les études comparatives réalisées au sein de FranceAgriMer nous interrogent. Si les États Généraux de l'Alimentation ont permis d'aborder la montée en gamme des produits, la création et la répartition de la valeur, les échanges sont restés centrés sur le marché intérieur, excluant la question de la compétitivité. Or, la confrontation de nos atouts avec ceux de nos concurrents est essentielle pour identifier les leviers de résilience de nos exploitations, et plus généralement de la filière française. Cette exigence s'applique à l'ensemble des secteurs. Si le marché du lait biologique se porte bien, l'adéquation entre l'offre et la demande, suite aux nombreuses conversions, doit être suivie de près. Du côté du lait de chèvre, les hausses récentes des importations incitent à la prudence. Enfin, la bonne santé économique de la filière du lait de brebis doit être l'occasion de mettre en place une interprofession spécifique. »

— Améliorer les conditions de production et la situation des producteurs

Depuis la fin des quotas laitiers, en 2015, les marchés ont connu un accroissement de leur volatilité, ce qui impose aux producteurs à la fois de **sécuriser leurs relations avec leurs acheteurs, mais aussi de mieux maîtriser leur système de production**. Le conseil spécialisé laitier de FranceAgriMer est donc revenu à plusieurs reprises sur ces questions en 2017, notamment en faisant un point sur les contrats et leurs conditions selon les principales entreprises, en évaluant la situation concurrentielle de la filière laitière, et en discutant des systèmes de production d'avenir et de l'élaboration d'un indicateur de crise.

Olivier Blanchard, délégué filière
✉ olivier.blanchard@franceagrimer.fr

60 000

exploitations productrices de lait de vache

(5 000 en lait de chèvre et 4 500 en lait de brebis)

185 000

emplois

en production ou en transformation

23,8 Md

de litres de lait de vache collectés

(auxquels s'ajoutent 450 millions de production fermière en vente directe)

LAIT



ÉVOLUER POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Alors que la baisse tendancielle des volumes consommés s'est confirmée en 2017, les professionnels français de la viande recherchent des solutions pour attirer et rassurer les consommateurs, en mettant sur le marché des produits en adéquation avec la demande.

— Des études pour éclairer le développement des filières

FranceAgriMer a poursuivi en 2017 son travail d'éclairage des perspectives de développement des filières, à travers la réalisation de plusieurs chantiers. L'établissement a ainsi conduit **deux projets stratégiques à l'horizon 2025** pour les filières « viande bovine » et « viande ovine » et des études sur **l'état des lieux** des situations concurrentielles des filières agricoles françaises. L'objectif est de fournir des éléments techniques permettant d'accompagner les professionnels dans la rédaction de leurs plans de filières. Plusieurs autres analyses, dont celles sur le **marché des cuirs et peaux** ou sur la **diversification des débouchés pour les agneaux issus des bassins laitiers**, ont permis de lister les inadéquations actuelles et de proposer des leviers de valorisation aux filières.

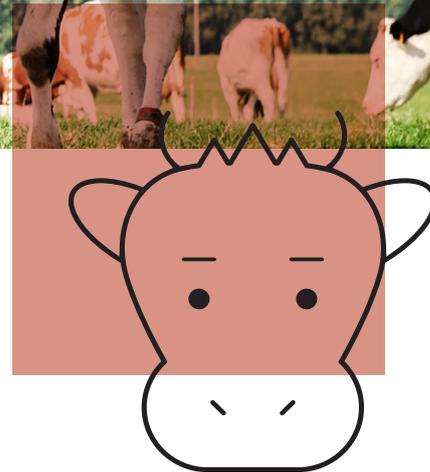
Maryse Saboulard, déléguée filière
 ✉ maryse.saboulard@franceagrimer.fr

-1,4%
 de tonnage en volume
 de **gros bovins** abattus

-2%
 de tonnage en volume
 de **viande ovine** abattue
 et consommée

-12%
 pour le nombre de
gros bovins maigres
 exportés

-1,5%
 pour la consommation
 de **viande bovine**



BRUNO COLIN

Président du conseil spécialisé ruminants et équidés



«... une montée en gamme continue et une meilleure prise en compte du respect du bien-être animal...»

« Avec une proposition de loi qui va plutôt dans le bon sens, les États Généraux de l'Alimentation ont fait naître des attentes au niveau des filières. Malheureusement, l'engagement en faveur d'un meilleur partage de la valeur ne s'est pas encore traduit sur le terrain, et la distribution s'est montrée intraitable en phase de négociation. Pour autant, les plans de filières vont bientôt entrer en application et chacun doit être en ordre de marche. Les interprofessions ont désormais les cartes en main pour accompagner le développement de nos secteurs vers une montée en gamme continue et une meilleure prise en compte du respect du bien-être animal, de l'environnement et de l'homme. De son côté, FranceAgriMer conserve un rôle essentiel de coordination entre les filières sur les dossiers transversaux comme le développement de la restauration hors-domicile ou la valorisation de la viande issue de la filière lait. Une réflexion inter-filière doit être menée sur ces sujets, et c'est à l'établissement d'accompagner ces échanges. »

PRÉPARER L'AVENIR TOUT EN GÉRANT LES CRISES

-1%
pour la **production
de volaille de chair**
dont
+2% pour le poulet
- 6% pour la dinde
- 10% pour le canard

-2,5%
pour la
production porcine

Aléas sanitaires, prix bas, solde du commerce extérieur qui se dégrade, consommation morose : 2017 aura été une nouvelle année de tensions pour les filières viandes blanches. Dans ce contexte, le conseil spécialisé continue de soutenir les producteurs et de préparer l'avenir via une stratégie interprofessionnelle adaptée aux enjeux actuels.

— L'établissement en première ligne face aux crises

L'épisode d'Influenza aviaire de l'hiver 2016/2017 et la crise Fipronil de l'été 2017 ont impacté les marchés de la génétique aviaire, du foie gras et des œufs. Quant à la baisse tendancielle de la consommation de viandes, elle demeure un sujet de préoccupation pour l'ensemble des filières carnées qui mettent progressivement en place des actions visant à convaincre les consommateurs de l'intérêt d'en consommer.

La confirmation de foyers d'influenza aviaire dans des élevages de palmipèdes à foie gras du sud-ouest fin 2016 a conduit à poursuivre la mise en œuvre de mesures de soutien économique : un **pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière palmipède à foie gras** a ainsi été lancé en avril 2017. Les dispositifs H5N8 ont permis de venir en aide à 332 éleveurs ayant dû mener des abattages préventifs d'animaux ; ils ont été indemnisés à hauteur de 12,8 M€. 36 opérateurs du maillon sélection-accouage ont perçu 22,9 M€. Les avances sur les pertes de production des éleveurs ont bénéficié à 2 239 bénéficiaires élevant des gallinacés ou des palmipèdes, pour un montant total de 40,2 M€.

Maryse Saboulard, déléguée filière
✉ maryse.saboulard@franceagrimer.fr



**JEAN-MICHEL
SCHAEFFER**

Président du conseil
spécialisé
viandes blanches

«... reconquérir les marchés et accompagner la modernisation des exploitations...»

« Les États Généraux de l'Alimentation sont venus conforter la dynamique de reconquête active des marchés des filières viandes blanches et œufs, qu'il s'agisse de continuer à monter en gamme sur des segments porteurs (bio, label rouge...), de renforcer nos capacités exportatrices, ou d'accompagner les producteurs qui souhaitent moderniser leurs exploitations. Les attentes vis-à-vis du plan d'investissement sont fortes, et on peut regretter que la simplification des démarches administratives n'ait pas été à l'ordre du jour. La création de l'interprofession volailles aura également été un moment fort de l'année : cet outil au service des producteurs devrait permettre à la filière de se saisir de sujets majeurs comme la promotion, l'origine des produits, et la répartition de la valeur ajoutée. Enfin, nous restons extrêmement vigilants sur les négociations avec le Mercosur et le Royaume-Uni : l'importation massive de viandes soumises à un moindre niveau de traçabilité et de qualité, contrairement à la viande française, aurait un effet dévastateur sur nos secteurs. »

VIANDES BLANCHES

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Après des incidents climatiques à répétition en 2016, la récolte 2017 a une nouvelle fois été fortement impactée par la grêle, le gel, et la sécheresse. Résultat : le volume de récolte affiché cette année est le plus bas observé en France depuis 1945.

35,9 Mha
récoltés en 2017

+ de
750 000 ha
en production

12,9 Md€
d'exportation en 2017
(+ 8,5 % sur un an)



JÉRÔME
DESPEY

Président du
conseil spécialisé
viticole & cidricole

«... le rôle de l'établissement et sa capacité à rendre des services modernes et performants...»

« L'année 2017 restera sûrement dans les mémoires comme celle de la plus petite récolte de vin depuis très longtemps. Même si le marché reste approvisionné grâce aux mécanismes de mise en réserve, cette situation traduit combien la filière est confrontée désormais aux conséquences du changement climatique et combien elle va devoir s'adapter à l'avenir : par la modernisation de son vignoble, par des plantations nouvelles, par une politique assurantielle, par l'introduction de cépages nouveaux. Sur tous ces sujets, l'établissement est en première ligne. Mais il faut continuer également le travail de simplification des mesures, de service aux agriculteurs, la dématérialisation comme source d'efficacité et de rapidité des paiements. À ce titre, l'année 2017, avec les évolutions majeures du dispositif restructuration, illustre bien le rôle de l'établissement et sa capacité à rendre des services modernes et performants. »

— Nouvelle téléprocédure pour un vignoble qui se restructure

Afin de répondre aux évolutions réglementaires, les dépôts de demandes d'aide à la restructuration du vignoble ont profondément évolué : outre l'utilisation obligatoire de la téléprocédure, le dispositif prévoit désormais deux phases - une pour le dépôt des demandes d'aide et une pour le dépôt des demandes de paiement. En plus d'**apporter des sécurités nouvelles aux exploitants** et d'indiquer en temps réel l'éligibilité d'un projet de restructuration, les contrôles intégrés dans viti-restructuration évitent de nombreuses erreurs de saisie des demandeurs. Le déploiement du dispositif en 2017 a permis de confirmer les gains mesurés lors du test de 2016, à la fois en matière de sécurisation des dépôts et de rapidité de paiement des aides.

Didier Josso, délégué filière
✉ didier.josso@franceagrimer.fr





L'EXPÉRIMENTATION ET LA MODERNISATION POUR RÉPONDRE À LA CONCURRENCE

Alors que la France reste le plus grand verger cidricole d'Europe, la consommation hexagonale reste occasionnelle. La filière mise sur une meilleure maîtrise des process, l'adaptation des vergers et la diversification des produits pour conquérir de nouveaux marchés.

CIDRE

— De nouveaux produits pour répondre à un marché en repli

Depuis plusieurs années, le cidre doit faire face à la **concurrence frontale de la bière et du « cider »** (boisson à base d'eau, de sucre et de jus de pommes à cidre), ce qui se traduit par une baisse de la commercialisation en grande distribution et par une baisse des ventes en valeur. La filière cidricole française compense ce marché par ceux des jus (notamment bio)

et des compotes. Au niveau mondial, le marché du cidre et des produits assimilés est en développement, en premier lieu dans les nouveaux pays consommateurs que sont les zones Australie-Asie, Amérique du nord et Afrique.

Didier Josso, délégué filière
✉ didier.josso@franceagrimer.fr



1 Mhl
de cidre commercialisé,
dont environ 80 % en France
259 000 t
de fruits à cidre produits

UNE ANNÉE AU SERVICE DES FILIÈRES

Les équipes des missions support de FranceAgriMer sont mobilisées tout au long de l'année pour accompagner le quotidien des services.

Ressources humaines : accompagner tous les parcours professionnels

Dialogue social

En 2017, le comité technique (CT) et le CHSCT de FranceAgriMer se sont réunis respectivement à quatre et trois reprises. Plusieurs commissions et groupes de travail (relatifs aux droits syndicaux, au télétravail, à la formation continue, au handicap, à la prise de fonction des trois nouvelles assistantes de prévention de l'établissement, aux régimes indemnitaires, aux régions et au suivi des déplacements) se sont également réunis en amont.

Formation professionnelle

En 2017, les dépenses de formation ont été de 1,043 M€, soit 2,24% d'effort de formation. 810 agents (325 hommes et 485 femmes) ont été formés, pour un total de 1 725 stages et de 2 575 jours de formation. Cela représente 76% de l'effectif des agents de catégorie B et A, 57% des agents de catégorie C, ainsi que 71% de l'effectif du siège et 84% de l'effectif en région. Les orientations pour la formation continue des trois prochaines années (2018-2020) ont été élaborées et validées lors du dernier trimestre 2017 : elles mettent l'accent sur l'accompagnement des agents, notamment avec la mise en place d'un parcours d'accueil pour les nouveaux arrivants et l'accompagnement au changement de poste.

810
agents formés



Audit interne : un éclairage essentiel à l'obtention de la certification

La mission d'Audit interne a rendu 10 rapports du programme 2018 relevant du FEAGA et a concouru à l'obtention de la certification ISO 27001:2013. Les recommandations formulées depuis 2009 ont été conduites à leur terme à hauteur de 89%.



ÉCLAIRER

en assurant un suivi des marchés et en proposant une expertise économique à même de permettre aux opérateurs de chaque filière d'élaborer des stratégies de développement et de gagner en compétitivité.



ORIENTER

en organisant le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze conseils spécialisés, et en lien avec les Régions.



ACCOMPAGNER

en gérant les dispositifs d'accompagnement à l'innovation ainsi que les mesures de soutien aux filières, techniques et financiers, nationaux et européens. L'établissement contribue aussi à des actions de coopération, d'appui à l'export, et au rayonnement des filières à l'international.



CÉRÉALES



OLÉO-PROTÉAGINEUX



SUCRE



FRUITS ET LÉGUMES



HORTICULTURE

Budget : mise en place de la GBCP

La mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptabilité publique (GBCP) à compter du 1^{er} janvier 2017 aura mobilisé le service des Affaires financières une partie de l'année. En ajoutant la notion de comptabilité budgétaire à la comptabilité générale, cette réforme permet à l'établissement de présenter une dimension financière globale, basée sur les deux notions, et de nature à éclairer les instances de gouvernance en matière de gestion des flux financiers et de soutenabilité budgétaire des opérations initiées.

— Systèmes d'information : des gains de réactivité et d'efficacité

L'année 2017 a été marquée par la réalisation du bilan du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) et la mise en service de la nouvelle plateforme d'acquisition de données dématérialisées (PAD) informatique de l'établissement. Ce nouvel outil, permettant la création et la publication assistée de formulaires de saisie de données dématérialisés dans des délais très courts, répond aux besoins de très forte réactivité et d'agilité requis par les nombreux dispositifs d'aide de crise mis en œuvre par FranceAgriMer.

— Sécurité des systèmes d'information (SSI) : FranceAgriMer certifié

Le 21 avril 2017, l'AFNOR a délivré à FranceAgriMer la certification ISO 2700:2013 sur le périmètre des aides FEAGA. Il s'agit d'une norme internationale portant sur le management de la sécurité des systèmes d'information. L'obtention de cette certification s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires communautaires et conforte l'établissement dans sa mission d'organisme payeur des fonds européens.



— Agence comptable : un traitement accéléré des demandes d'aides de crise

L'année 2017 a été marquée par une hausse importante du nombre de dossiers traités dans le cadre des dépenses d'intervention nationale, au titre des dispositifs d'aides de crise. Au total, ce sont plus de 73 000 dossiers qui ont été payés pour 275 M€ versés. 95,79% de ces dossiers ont été réglés dans un délai inférieur ou égal à 10 jours après leur réception.

73 000
dossiers de demandes
d'aides payés

Plus de **808 M€**
d'aides ont été versés
aux filières de la mer
en 2016,

dont **61 %**
d'aides européennes
et **39%**
de fonds nationaux

Pour effectuer l'ensemble
de ses missions,
FranceAgriMer emploie

1 059 personnes
dont 370 en région



PLANTES À PARFUM,
AROMATIQUES ET
MÉDICINALES



LAIT



PÊCHE ET
AQUACULTURE



VIANDES
ROUGES



VIANDES
BLANCHES



VINS

UNE ORGANISATION EN PHASE AVEC LES DÉFIS DES EGA

Les États Généraux de l'Alimentation ont permis de poser collectivement un diagnostic régional, et de définir les grands défis agricoles et alimentaires que les directions régionales de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) devront relever dans les années à venir. L'intégration des agents de FranceAgriMer en région au sein des DRAAF étant effective depuis plusieurs années, cela s'est traduit en PACA par un besoin de créer de véritables passerelles entre les services et de développer le travail en mode projet avec l'ensemble de la communauté de travail.



ENTRETIEN AVEC

PATRICE DE LAURENS

directeur régional de la DRAAF Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), responsable du groupement des DRAAF pour FranceAgriMer.

Quelles ont été les répercussions de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en PACA ?

Bien que nous n'ayons pas été concernés par le mécanisme de création de nouvelles régions et de fusion de structures, la DRAAF, qui dispose de sites éloignés (Marseille, Avignon et banlieue d'Avignon), a souhaité repenser en partie son organisation interne et son positionnement vis-à-vis de ses partenaires. L'objectif est d'être toujours plus à l'écoute, innovant, réactif et force de proposition pour accompagner efficacement les dynamiques agricoles locales dans toute leur diversité. Dans une grande région avec de fortes disparités démographiques, il était donc important de renforcer la cohésion de l'ensemble de nos équipes.

Comment cette réflexion s'est-elle traduite ?

Nous avons lancé un projet stratégique qui aboutira en juin 2018 à un fonctionnement plus opérationnel, permettant de surpasser les obstacles géographiques et d'entraîner les acteurs dans une dynamique territoriale. L'idée est de s'appuyer sur la complémentarité des compétences de nos équipes pour mieux répondre aux enjeux régionaux - notamment au niveau des secteurs viticoles et des fruits & légumes pour lesquels l'équipe de FranceAgriMer dispose d'une grande expertise. De manière assez opportune, cette réflexion a coïncidé avec le lancement des États Généraux de l'Alimentation.

Quel a été l'impact de ces EGA en PACA ?

En l'absence d'un document stratégique sur le développement de l'agriculture dans notre région, la DRAAF s'est emparée de la déclinaison régionale des EGA. Nous en avons profité pour poser un diagnostic de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes - la profession bien sûr, les organisations syndicales, les chambres d'agriculture, les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire, le monde de la recherche et de l'enseignement, mais aussi les institutionnels avec des représentants des collectivités à tous les échelons. Au total, ce sont plus de 200 personnes qui sont venues enrichir cette réflexion commune lors de trois journées-ateliers.

Qu'est-il ressorti de ces échanges ?

Avant tout la nécessité de donner de la visibilité aux enjeux agricoles dans une région partagée entre une dynamique touristique autour du bassin méditerranéen, très en vue, et des dynamiques agricoles profondément ancrées dans les territoires - et pas toujours reconnues. Nous avons par ailleurs de grands défis à relever, en termes de changement climatique et d'irrigation des terres, de modernisation de nos outils de production et d'aide à la décision, de concurrence internationale, ou encore de développement de projets alimentaires territoriaux.

Comment la DRAAF compte-t-elle se saisir de ces sujets ?

Le diagnostic posé nous a permis d'affiner notre plan stratégique autour de trois grands enjeux : accompagner et assurer la transition écologique de l'agriculture ; développer les filières et les territoires ; et permettre la résilience des cultures, des productions et des exploitations. La réponse apportée à ces enjeux sera d'autant plus pertinente que la réflexion menée a été transversale, participative, associant tous les agents, pour aboutir à des propositions très opérationnelles. À cet égard, je tiens à saluer les équipes de FranceAgriMer qui ont participé activement à ces échanges tout en menant à bien leurs missions dans des conditions de forte pression.



«... Les équipes de FranceAgriMer disposent d'une expertise essentielle au niveau régional sur les secteurs viticole et des fruits et légumes...»



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

www.franceagrimer.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION